

AMÉNAGEMENT DES FOSSES DE VISITE



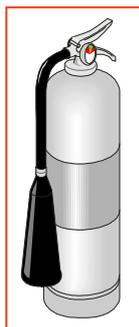
D'une manière générale, il est préférable de disposer de ponts élévateurs plutôt que de fosses de visite pour l'entretien des véhicules légers. Cependant, les fosses de visites restent couramment utilisées pour les travaux sur véhicules poids lourds et engins divers.

Les risques professionnels

- **Chute de hauteur** dans le fond de la fosse.
- **Chute** en accédant à l'intérieur de la fosse.
- **Glissade** à l'intérieur de la fosse.
- **Incendie ou explosion** dues à la présence de produits inflammables.
- **Intoxication** due à la présence de gaz d'échappement.
- Risques liés à la **manutention de charges** et aux **postures de travail**.

Mesures de prévention pour l'aménagement d'une fosse

- Elle doit être construite dans l'axe d'accès des véhicules et hors des voies de circulation du personnel.
- La profondeur de la fosse doit être comprise entre 1,40 m et 1,60 m.
- L'accès à la fosse doit pouvoir s'effectuer par les deux extrémités grâce à des **escaliers anti-dérapants**.
- **Le sol et les parois** de la fosse doivent être constitués de matériaux imperméables, clairs et **facilement lavables**. Le sol doit être **antidérapant**. Il doit être légèrement en pente avec un regard d'évacuation afin de faciliter **le recueil des effluents**.
- L'éclairage sera installé **sous verre dormant**. Il sera de préférence encastré et devra fournir un éclairage moyen de **250 lux**.
- Pour les fosses utilisées pour l'entretien des véhicules à essence, un **système de ventilation** (500 m³/h) devra être installé.
- Des dispositifs de **captage et d'évacuation des gaz d'échappement** doivent également être prévus pour les travaux de réglage de moteur.
- Un **balisage au sol** doit permettre une délimitation visuelle du pourtour de la fosse.
- Un **extincteur à poudre** devra être installé à proximité de la fosse.



Mesures de prévention pour l'utilisation d'une fosse

- Lorsque la fosse est inutilisée, celle-ci doit être recouverte par la **mise en place de bastaings**, ou bien des **gardes corps** seront mis en place.
- Nettoyer la fosse et les moyens d'accès aussi souvent que nécessaire **pour éviter l'accumulation de graisses**.
- N'utiliser des **lampes baladeuses** que de type **étanche**.
- Les **vidanges de réservoirs d'essence** au dessus de la fosse sont **interdites**.



- Les **travaux de soudage** à moins de 3 m de la fosse sont **à proscrire**.
- Il est **interdit de fumer** à l'intérieur de la fosse ainsi que d'introduire des flammes nues.
- S'assurer que la position du véhicule n'obstrue pas les dispositifs d'accès.
- En cas de fonctionnement du moteur, raccorder le tuyau d'échappement au flexible du système d'évacuation des gaz.



**Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter
notre Conseiller en Hygiène et Sécurité au :**

02.99.23.31.20